

**DECISION N°2018-00564 /MSHP-SG**  
Portant affectation d'un agent

**Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général de Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du cadre de la Santé Publique ;
- Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
- Vu les Arrêtés n°2018-150 /MTFP-SG-CNCFP et n°2018-0465/MTFP-SG-CNCFP du 1<sup>er</sup> et 28 février 2018 portant intégration dans la Fonction Publique ;

**DECIDE :**

**Article 1er :** Monsieur Mohamed dit Babilly CISSE, n°Mle 0152.370-Y, Médecin, Pharmacien et Odontostomatologue stagiaire, de spécialité Gestion Hospitalière (indice 480) est affecté à l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti.

**Article 2 :** Au point de vue salaire, l'intéressé est pris en charge à compter de la date de prise de service.

**Article 3 :** L'intéressé voyage accompagné des membres de sa famille régulièrement à charge.

**Imputation :** Budget National

**Article 4 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

**Ampliations**

MSHP.....	1
MTFP/RI-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DNS-CPS-IS.....	3
H.Sominé DOLO-Mopti.....	1
Intéressé et dossier.....	1
DRH.....	10

Bamako, le 15 MAI 2018

**P/Le Ministre de la Santé et  
de l'Hygiène Publique P.O  
Le Secrétaire Général,**

**Dr Mama COUMARE**

*Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé*

